



Clonage et santé humaine

Rapport du Directeur général

1. Le monde est en train de vivre le début d'une révolution sans précédent en génomique qui va transformer le savoir sur la médecine et la santé et offrir de nouvelles possibilités de prévention, de diagnostic et de traitement. Depuis 1997, l'OMS participe activement à l'évaluation de la dimension éthique et sociale des faits nouveaux survenus en biotechnologie et en génétique dans la mesure où ils ont trait à la santé humaine. Le clonage, en particulier, a beaucoup retenu l'attention, et l'intérêt des Etats Membres pour cette question a conduit à l'adoption des résolutions WHA50.37 et WHA51.10 par l'Assemblée de la Santé.

2. Le rythme du changement montre bien qu'il faut prendre en compte de façon dynamique les répercussions à la fois scientifiques et éthiques de cette révolution pour qu'elle se traduise par une meilleure santé pour tous. En outre, pour pouvoir contribuer au débat international et aider les gouvernements, le Directeur général pense que le moment est maintenant venu d'élargir et d'approfondir le rôle de l'Organisation dans ces domaines pour passer d'une analyse axée essentiellement sur le clonage et les questions apparentées à une série d'activités stratégiques englobant toute la bioéthique.

3. Pour le Directeur général, ces nouvelles activités viendront compléter l'action d'institutions telles que l'UNESCO et le Conseil de l'Europe, qui s'emploient avec talent depuis quelques années à encourager les activités internationales en matière de bioéthique. Mais il faut encore en envisager la dimension santé et développer, en la structurant mieux, la mise en commun des connaissances et points de vue parmi les Etats Membres.

4. Les débats à la Cinquante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé et au Conseil exécutif, à sa cent cinquantième session, ont confirmé que les Etats Membres étaient dans l'ensemble favorables à cette série d'activités stratégiques en bioéthique.¹ Cette manifestation d'intérêt est venue renforcer les conclusions contenues dans plusieurs documents techniques récents où sont exprimés les points de vue d'experts auxquels l'Organisation a fait appel pour poursuivre ses travaux dans les domaines apparentés, comme cela était demandé dans les résolutions susmentionnées.²

¹ Voir documents WHA52/1999/REC/3, procès-verbaux des neuvième et dixième séances de la Commission A ; EB105/2000/REC/2, procès-verbal de la neuvième séance (sous presse).

² Proposed international guidelines on ethical issues in medical genetics and genetic services: report of the WHO meeting on Ethical Issues in Medical Genetics, Genève, 15-16 décembre 1997, document WHO/HGN/GL/ETH/98.1 (anglais seulement) ; Report of the informal consultation on Ethical Issues in Genetics, Cloning and Biotechnology: Possible Future Directions for WHO, annexe 1. Daar A., Mattei J.-F. « Medical genetics and biotechnology: implications for public health », document WHO/EIP/GPE/00.1 (anglais seulement).

5. Le Directeur général pense toutefois que, dans bien des cas, il faut encore mettre au point les mécanismes nécessaires pour encourager et mener ce dialogue et ces échanges internationaux sur la bioéthique à un plus haut niveau, en concertation avec les Etats Membres. Il faut d'autre part envisager les moyens d'accroître le niveau d'activité de l'OMS dans ces domaines, compte tenu des contraintes financières actuelles. Ces questions devront faire l'objet d'une réflexion de fond durant les mois à venir, l'idée étant de soumettre un train de propositions plus concrètes à la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé.

= = =